

TARIFS

2020/2021



LICENCES FFE	
Adultes	36 €
Juniors/ Pony	25 €
Compet Club	00 €
Compet Amateur	80 €

CARTES 10h	
Adultes/juniors	en cours
Propriétaires Club	en cours

HEURES PASSAGERS	
Adultes/Juniors	25 €
Poney 1h	20 €
Poney 1/2h	15 €
Location poney	13 €
Propriétaire Extérieur	20 €

STAGES	
Adhérents journée	50 €
Adhérents 1/2 journée	35 €
Passagers journée	55 €
Passagers 1/2 journée	37 €

CONCOURS CLUB/AMATEURS		
	Au club	Extérieur
CSO/Dressage/ Poney-Games	30 €	45 € -50km
CCE	60 €	75 € -50km

L'inscription au forfait est un engagement annuel : toute année commencée est due.
Les tarifs comprennent le droits d'accès aux installations et l'enseignement.

FORFAITS ANNUELS	
Adultes	en cours
Juniors (11/17ans)	en cours
Poneys 1h (7/11ans)	en cours
Poneys découverte 1/2h	en cours
Forfait Liberté Nouveau	en cours

Forfait « liberté » : En plus de votre forfait annuel 1h ou 1h30 qui vous permet de monter chaque semaine une monture différente, souscrivez un forfait « Liberté » qui vous permet de venir monter et vous occuper de votre poney/cheval préféré 1fois/semaine sur un créneau à convenir.

CARTES PASSAGERS (10h valables 4 mois)	
Adultes/juniors	240 €

COURS PARTICULIERS	
Adultes/Juniors	45 €

COURS PERFECTIONNEMENT 2 à 4 personnes	
Adultes/Juniors	20 €

PENSIONS		
	Cheval	Poney
Box	390 €	375 €
Pré (foin/eau)	210 €	210 €
Pré (foin/eau/granulés)	270 €	255 €

GOÛTERS ANNIVERSAIRE	
10 enfants maximum. Programme sur demande	90 €

RANDO JOURNÉE	65 €
---------------	------

ECOLE / INSTITUTS	sur devis
CENTRE DE VACANCES	sur devis

FICHE D'INSCRIPTION 2020/2021



Pensez à bien lire jusqu'à la fin ...

Date d'inscription :	Déjà licencié aux Écuries du Vieux Puits :
Nom - Prénom du CAVALIER :	
Fille : <input type="checkbox"/>	Garçon : <input type="checkbox"/>
Date de naissance:	
Age :	Email :
Portable :	
N° de LICENCE:	

Nom - Prénom du RESPONSABLE :	
Profession :	
Adresse :	
Email :	
Portable :	
Tél fixe :	
Tél autre :	
Observations :	

PAIEMENT (cocher la case correspondante) :		
Espèces : <input type="checkbox"/>	Virement : <input type="checkbox"/>	Chèques banque : <input type="checkbox"/>
Chèques sports : <input type="checkbox"/>	Chèques vacances : <input type="checkbox"/>	Prélèvement* : <input type="checkbox"/>
<small>*fournir RIB avec code IBAN</small>		
Règlement en plusieurs fois : <input type="checkbox"/> En combien de fois		

DOCUMENTS À TRANSMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION :	
Certificat Médical apte à la pratique de l'équitation : <input type="checkbox"/>	
Attestation d'assurance (si pas de licence fédérale) : <input type="checkbox"/>	
Licence FFE/Numéro : obligatoire pour le passage des Galop® : <input type="checkbox"/>	

- Règlement intérieur
- Décharge de responsabilité Transport
- Droit à l'image 2020-2021



Je soussigné(e) :

- (Cavalier majeur)
- Madame, Monsieur.....(père, mère, tuteur de cavalier mineur au sens de l'article 371-2 du code civil) responsable légal de

Avoir pris connaissance des points suivants :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

des Écuries du Vieux Puits et reconnaît avoir en ma possession celui-ci et m'engage à en respecter les termes.

DROIT À L'IMAGE

- Autorise (1) N'autorise pas (1)
(1) rayer la mention inutile

Les Écuries du Vieux Puits à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur tous supports, sur lesquelles, mon enfant mineur inscrit au dit Club ou moi-même pourrait apparaître, y compris les documents publicitaires, dans le cadre de toutes activités (sportives et extra sportives) liées aux Écuries du Vieux Puits et, ayant pour objet la promotion des Écuries du Vieux Puits.

DÉCHARGE RESPONSABILITÉ TRANSPORT (pour les licenciés mineurs uniquement)

Autorise mon enfant, par la présente et sans réserve, à être transporté dans les véhicules personnels ou professionnels des accompagnateurs bénévoles, des parents bénévoles, des enseignants ou du Dirigeant des Écuries du Vieux Puits lors des déplacements pour les concours officiels ou non, stages extérieurs, randonnées ou toute autre activité prévue par le calendrier des Écuries du Vieux Puits.

INDISPENSABLE : autorise l'accompagnateur du club à prendre toutes mesures utiles en cas d'urgence (transport, admission en centre hospitalier, anesthésie locale ou générale) et déclare que cette autorisation est valable pour la durée de prise en charge de l'enfant, transport compris.

Important ! Faute d'accord parental, votre enfant ne pourra pas être transporté !

Je reconnais avoir été pleinement informé(e) qu'en cas de refus de ma part, le Club serait amené à refuser à mon enfant la possibilité de figurer sur toutes photos individuelles ou collectives susceptibles d'être prises dans le cadre de toutes activités (sportives et extra sportives) liées aux Écuries du Vieux Puits, et serait susceptible de ne pas le sélectionner pour participer à toute rencontre sportive susceptible de faire l'objet, en tout ou partie, de captation visuelle.

A....., le Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020/2021

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET GÉNÉRALE Licence / assurance

Chaque cavalier inscrit à l'année (forfait ou carte) ou montant régulièrement doit être titulaire de la licence fédérale 2017. Ceci est aussi valable pour les cavaliers pensionnaires qui ne prennent pas de cours.

Pour pouvoir s'inscrire aux concours officiels, il faut une licence fédérale de compétition (nous contacter pour obtenir le formulaire à faire remplir par votre médecin, et les parents pour les mineurs)

Heure d'arrivée

Pour une bonne organisation, il est demandé aux cavaliers d'arriver 30 min avant l'horaire indiqué du cours (sauf pour les séances découvertes 15 min avant).

Intempéries

En cas d'intempérie, l'heure d'équitation pratique peut exceptionnellement être remplacée par une heure de formation théorique.

Absences

Les cavaliers qui ne peuvent assister à un cours doivent appeler les Écuries du Vieux Puits le plus tôt possible :

• **Avant 9h le jour du cours ou les jours qui précèdent par téléphone**
Laissez un message sur le répondeur si nous ne pouvons répondre
Dans ce cas, les cours seront rattrapables, dans la limite de 3 par année scolaire.

• Après 9h le matin du cours par téléphone

Laissez un message sur le répondeur si nous ne pouvons répondre.
Dans ce cas les cours ne seront pas rattrapables.

Rattrapages de cours (pour les forfaits)

A condition d'avoir été indiquées avant 9h le matin du cours, les absences pourront être rattrapées, dans la limite de **3 cours sur l'année scolaire** (au-delà des 3 cours prévus, les cours suivants peuvent être pris, et seront facturés au tarif horaire du forfait).

Exception : absences pour raison médicale d'une durée supérieure à 3 semaines : dans ce cas davantage de cours pourront être rattrapés, sur présentation d'un certificat médical présenté dans les 8 jours.

Aucun remboursement ne sera effectué.

MATÉRIEL

Il est demandé à chaque cavalier de s'équiper de :
- Une protection céphalique (bombe ou casque) de norme NF 1384,
- Des bottes, ou boots et mini-chaps,
- Conseillé : un protège-dos ou une coque dorsale
- Une tenue adaptée : cheveux attachés pantalon près du corps, pas de capuches, ni d'écharpes ou assimilés (dangereux !) l'équitation est un sport d'extérieur : aussi, les cours peuvent avoir lieu sur une aire non couverte.

Pensez à marquer le matériel au nom du cavalier.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel personnel.

Tous les équidés du club disposent individuellement de tout le matériel nécessaire à l'activité, réglé à leur taille et vérifié régulièrement.

Aussi, les cavaliers désireux d'amener leur propre matériel (filet, tapis, selle...) doivent en informer et faire viser le matériel par leur enseignant qui se réserve le droit de ne pas accepter l'utilisation de celui-ci.

CAVALIERS MINEURS

Responsabilité en dehors des heures de cours

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de cours, et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie (15min avant et 15min après le cours).

En dehors de ces heures, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal. S'ils restent dans l'enceinte de l'établissement, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident. Pour les plus petits, merci de nous prévenir si une autre personne que les parents vient les chercher ou si vous avez du retard. Merci de leur dire de patienter dans le club-house et de nous prévenir par téléphone.

ENVIRONNEMENT ET RÈGLES DE VIE

Le club est muni d'une alarme la nuit, aussi il est interdit de pénétrer dans l'établissement entre 23h et 7h du matin. Le club est fermé le dimanche (sauf quand des activités ponctuelles sont organisées).

Respect des aires de travail et sécurité

Dans un souci de concentration et de sécurité, il est demandé d'être discret aux abords des aires de travail, l'enseignant étant en droit de demander aux personnes troublant le cours de quitter les lieux. Les jeux de ballon sont interdits dans tout le club et il est demandé de ne pas courir dans les écuries.

Il est formellement interdit de fumer.

Devoirs du cavalier :

Chaque cavalier doit être soucieux des soins à apporter à sa monture, et respectueux du matériel, de l'environnement et de la sécurité de chacun. Pour cela, il est tenu de :
- pratiquer un pansage complet avant et après la séance (sauf si le poney/cheval est monté juste avant ou juste après) et signaler toute blessure ou tout comportement suspect d'un animal,
- descendre de cheval avant de sortir des aires de travail

Sauf accord du moniteur :

- respecter les plantations en ne faisant pas brouter les poneys et chevaux sur les pelouses le long du club house,
- nettoyer les crottins de leur cheval ou poney, en particulier à la douche et dans les aires de préparation,
- ranger tout le matériel utilisé

Les véhicules dont les vélos, doivent être garés sur le parking

Club-house et accueil

est mis à votre disposition, il est du devoir de chacun de veiller à sa propreté et à son rangement, en particulier après les repas et goûters. L'accueil ne doit pas être utilisé comme lieu de passage constant, afin d'effectuer la réception et le travail administratif dans les meilleures conditions.

EXCLUSION DU CLUB

Le club pourra exclure tout membre ayant une attitude irrépréhensible contraire au règlement intérieur et en particulier un comportement irrespectueux vis à vis de la cavalerie, des autres cavaliers ou du personnel. L'exclusion ne pourra s'effectuer qu'après un entretien préalable entre le membre, accompagné de son représentant légal s'il est mineur, et le dirigeant, afin que chacun fournisse des explications.